



Compte-rendu

Date de la réunion : 28 janvier 2025

Objet de la réunion : Examen conjoint avec les PPA pour la révision allégée n°1 du PLUi de Val d'Egray et pour les révisions allégées n°6 et 7 du PLUi de Sud Gâtine

Participants

Personnes présentes :

- Monsieur Yves ATTOU : Vice-Président CC Val de Gâtine
- Madame Estelle MONTEIL : Directrice Urbanisme CC Val de Gâtine
- Madame Jeanne LALLINEC : Chargée d'études CITADIA
- Madame Alice LAPEYRE : Chargée d'études CITADIA
- Monsieur Philippe GAFFEZ : DDT 79
- Monsieur Arthur BODIN : PETR – Pays de Gâtine
- Madame Adeline SILLAS : Chambre agriculture

Personnes excusées :

- Madame Sandra PIRES : Chambre de Commerce et de l'Industrie

Relevé des échanges

Partie 1 : Mise en contexte

Le bureau d'études Citadia a présenté rapidement les trois projets de révisions allégées en détaillant les surfaces soumises à des changements de zonage et les éléments mis en place pour limiter les impacts environnementaux.

Partie 2 : Echanges avec les PPA

DDT : Les RA 6 du PLUi Sud Gâtine et RA 1 du PLUi Val d'Egray ne poseront pas de souci. La DDT fait remarquer que la justification sur la RA 7 du PLUi de Sud Gâtine aurait pu être plus étoffée sur la thématique des impacts potentiels sur l'eau.

Chambre d'Agriculture : Les nouveaux bâtiments agricoles pour l'élevage sont très contrôlés sur la question des effluents et n'ont que très peu de raison d'être à l'origine de pollutions de la ressource en eau. De plus ils permettent de meilleures conditions d'élevage pour les animaux

	<p>La Chambre d'Agriculture souligne qu'elle apprécie que le phasage d'urbanisation sur la RA 6 du PLUi de Sud Gâtine ait été acceptée par le porteur de projet ainsi que par la collectivité.</p> <p>Elle fait remarquer que de manière générale, le règlement écrit peut accompagner le développement des exploitations agricoles plus efficacement que le règlement graphique.</p> <p>Le PETR Pays de Gâtine n'a pas de remarque particulière. Il adressera son avis écrit prochainement.</p> <p>La DDT 79 et la Chambre d'Agriculture rendront un avis écrit également.</p>
<p>Prochaines échéances / Calendrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Retour de la MRAe (18 février au plus tard) • Enquête publique (prévue entre mi-mars et mi-avril)